

AR PREFECTURE

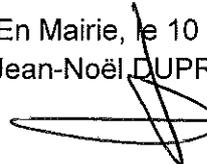
016-200054047-20160302-2016_03_02_07-DE
Reçu le 11/03/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Déclare que **le compte de gestion du budget caisse des écoles de la Commune** dressé, pour **l'exercice 2015** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait Conforme,

En Mairie, le 10 mars 2016
Jean-Noël DUPRE



Maire de Confolens

